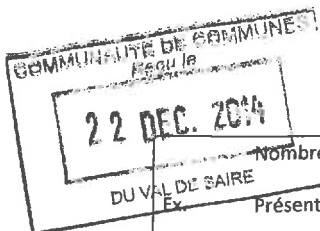


21h048

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE**



Nombre de membres		Séance du 17 novembre 2014	
Présents	Votants	Date de convocation : 10 novembre 2014	
31	29	Date d'affichage : 10 novembre 2014	

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 15 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : M. Bernard GOSSELIN - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Marc GAUCHET - Montfarville : MM. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mme Isabelle HERVY – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : M. Bernard HAMEL – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Thierry HELIE, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie D'AIGREMONT – Videcosville : M. Philippe LE PETIT
Etaient absents excusés et avaient donné pouvoirs : Mme Claire HARDY à M. André PILARD
Etaient absents excusés et non suppléés : Mme Claire HARDY
Etaient absents non excusés et non suppléés : Mme Josiane JOUSSELIN
Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEMYRE

CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (ETAPS) PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Afin d'assurer le bon fonctionnement et la qualité de service rendu au titre de la compétence « Jeunesse et Sports ».

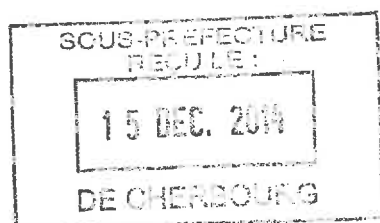
Il vous est proposé de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal de 2^{ème} classe à temps complet dont les missions sont précisées ci-dessous :

- Responsable des activités « multisites »
- Responsable d'un ACM périscolaire
- Accompagnement scolaire

Accompagnement sur les autres activités du service Jeunesse et Décision :

Le conseil communautaire, avec 1 voix contre, 29 voix pour :

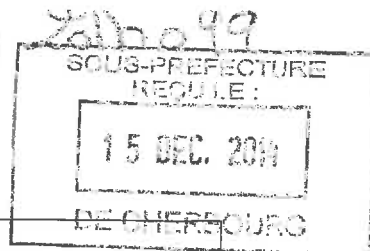
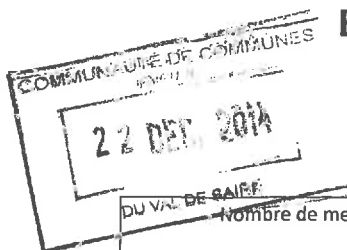
- décide la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- autorise le président à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Manche
- autorise le président à nommer l'agent dans ses fonctions.



Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE



DU VAL DE SAIRE		Séance du 17 novembre 2014	
Nombre de membres			
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 10 novembre 2014
31	29	30	Date d'affichage : 10 novembre 2014

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 15 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : M. Bernard GOSSSELIN - Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Marc GAUCHET – Montfarville : MM. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mme Isabelle HERVY – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : M. Bernard HAMEL – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Thierry HELIE, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOT – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcarville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie D'AIGREMONT – Videcosville : M. Philippe LE PETIT
Etaient absents excusés et avaient donné pouvoirs : Mme Claire HARDY à M. André PILARD
Etaient absents excusés et non suppléés : Mme Claire HARDY
Etaient absents non excusés et non suppléés : Mme Josiane JOUSSELIN
Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEMYRE

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN A TEMPS COMPLET

Par délibération en date du 26 juin 2008, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur la création d'un poste de Technicien rivière sous le grade existant à l'époque de « technicien supérieur de 2^{ème} classe ». Le décret 2010-1357 du 9/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux modifie le cadre d'emploi existant auparavant. Le nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux comprend, à compter du 01/12/10, les grades suivants :

- Technicien
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe.

Le décret 2010-357 a fixé les modalités d'intégration des techniciens supérieurs territoriaux, qui se voient intégrés dans le grade des techniciens principaux de 2^{ème} classe, à compter de son application. Il vous est proposé aujourd'hui de créer un poste de technicien à temps complet dont les missions sont précisées ci-dessous :

- Mission principale : Mise en place et suivi du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau présents sur le Bassin versant de La Sinope : sensibilisation, information et communication dans le cadre de toutes les actions liées à cette mission, suivi administratif et technique des dossiers, maîtrise d'œuvre et suivi des travaux
- Missions complémentaires : Veille contre les espèces envahissantes animales et végétales, mise en application du plan de gestion de l'ENS, surveillance des milieux aquatiques,...

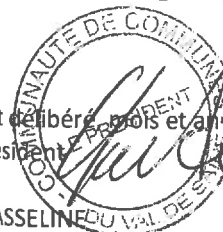
Décision :

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste de technicien à temps complet.
- autorise le président à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Manche
- autorise le président à nommer l'agent dans ses fonctions.

Fait et délibéré le 17 novembre 2014
Le Président

Yves ASSELINE



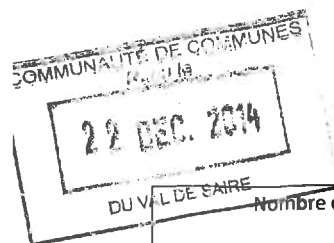
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE

RESOLU LE :

15 DEC. 2014

DE CHERBOURG

20h 100



Nombre de membres			Séance du 17 novembre 2014	
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 10 novembre 2014	
31	29	30	Date d'affichage : 10 novembre 2014	

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 15 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : M. Bernard GOSSELIN – Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Marc GAUCHET – Montfarville : MM. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mme Isabelle HERVY – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Genève : M. Bernard HAMEL – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Thierry HELIE, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vice! : M. Jean-Marie D'AIGREMONT – Videcosville : M. Philippe LE PETIT
Etaient absents excusés et avaient donnés pouvoirs : Mme Claire HARDY à M. André PILARD
Etaient absents excusés et non suppléées : Mme Claire HARDY
Etaient absents non excusés et non suppléées : Mme Josiane JOUSSELIN
Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEMYRE

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN A TEMPS COMPLET

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur la création d'un poste de Technicien Assainissement collectif et non collectif sous le grade existant à l'époque de « technicien supérieur de 2^{ème} classe ».

Le décret 2010-1357 du 9/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emploi des techniciens territoriaux modifie le cadre d'emploi existant auparavant. Le nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux comprend, à compter du 01/12/10, les grades suivants :

- Technicien
- Technicien principal de 2^{ème} classe
- Technicien principal de 1^{ère} classe.

Le décret 2010-357 a fixé les modalités d'intégration des techniciens supérieurs territoriaux, qui se voient intégrés dans le grade des techniciens principaux de 2^{ème} classe, à compter de son application.

Il vous est proposé aujourd'hui de créer un poste de technicien à temps complet dont les missions sont précisées ci-dessous :

Missions principales :

- Instruction des documents d'urbanisme
- Suivi des études et travaux liés aux opérations d'assainissement des eaux usées
- Suivi des différents contrats (affermage, suivi agronomique, diagnostic SPANC,...)
- Contrôle et suivi de branchements et installations collectifs et non collectifs
- Accueil du public et information des usagers du service « assainissement »

Missions complémentaires : Marchés publics

Décision :

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide la création d'un poste de technicien à temps complet.
- autorise le président à effectuer une déclaration de création d'emploi auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Manche
- autorise le président à nommer l'agent dans ses fonctions.

Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président

Yves ASSELINE
The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "DUVAL DE SAIRE" at the bottom. In the center, it says "LE PRÉSIDENT". A handwritten signature is written over the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE

15 DEC. 2014
DE CHERBOURG

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE
22 DEC. 2014

DU VAL DE SAIRE Nombre de membres Séance du 17 novembre 2014

Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 10 novembre 2014
31	29	30	Date d'affichage : 10 novembre 2014

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 15 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : M. Bernard GOSSÉLIN – Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Marc GAUCHET – Montfarville : MM. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mme Isabelle HERVY – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : M. Bernard HAMEL – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Thierry HELIE, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie D'AIGREMONT – Videcosville : M. Philippe LE PETIT
Etaient absents excusés et avaient donnés pouvoirs : Mme Claire HARDY à M. André PILARD
Etaient absents excusés et non suppléés : Mme Claire HARDY
Etaient absents non excusés et non suppléés : Mme Josiane JOUSSELIN
Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEMYRE

APPEL A PROJET « les ambassadeurs du jeu » PAR LA Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Sur le principe des « espaces ludiques » la DDCS de la Manche soutient les collectivités dans le financement de livres, revues et de jeux familiaux et connus des enfants pour leur offrir « une parenthèse dans le temps collectif en créant ou complétant un espace dédié ».

La Communauté de communes du Val de Saire est éligible et peut bénéficier d'une aide par le biais de cet Appel à Projet.

Décision :

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le président à solliciter une subvention auprès des Service de l'Etat, au titre de l'appel à projet « les ambassadeurs du jeu ».

Fait et délibéré, mois et an susdit
Le Président

Yves ASSELINE
LE PRÉSIDENT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE

02/10/2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU VAL DE SAIRE
22 DEC. 2014

Nombre de membres		Séance du 17 novembre 2014	
Ex.	Présents	Votants	Date de convocation : 10 novembre 2014
31	29	30	Date d'affichage : 10 novembre 2014

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à 20 heures 15 dans les locaux de la Communauté de Communes du Val de Saire à Quettehou sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, Yves ASSELINE.

Etaient présents : Anneville-en-Saire : M. Gérard PARENT – Aumeville-Lestre : M. Bernard GOSSSELIN – Barfleur : MM. Michel MAUGER, Emmanuel BOSCHER-TOKARSKI – Crasville : Mme Jacqueline HUBERT – La Pernelle : M. Marc GAUCHET – Montfarville : MM. François LECOEUR, Henry DELAPLACE – Morsalines : Mme Sandrine REVERT – Octeville L'Avenel : M. Guy LECHEVALIER – Quettehou : MM. Jean-Pierre LEMYRE, Guy GEFFROY, André LEFEVRE, Mme Isabelle HERVY – Réville : MM. Yves ASSELINE, André PILARD, Jean LEPOITTEVIN – Sainte-Geneviève : M. Bernard HAMEL – Saint-Vaast-la-Hougue : MM Jean LEPETIT, Gilbert PELLETIER, Gilbert LARSONNEUR, Thierry HELIE, Mmes Fabienne BARBEY, Christelle FOLLIOU – Teurthéville Bocage : MM Serge LAURENT, Gilbert LEBUNETEL – Valcanville : M. Jacques LECOQ – Le Vicel : M. Jean-Marie D'AIGREMONT – Videcosville : M. Philippe LE PETIT

Etaient absents excusés et avaient donnés pouvoirs : Mme Claire HARDY à M. André PILARD

Etaient absents excusés et non suppléés : Mme Claire HARDY

Etaient absents non excusés et non suppléés : Mme Josiane JOUSSELIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LEMYRE

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Après présentation du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets par le vice-président en charge de la gestion de la déchetterie et des ordures ménagères, il vous est proposé de prendre acte de ce document.

Fait et délibéré, le 17 novembre 2014
Le Président

Yves ASSELINE

SOUSSERIEPTURE
REÇU LE
15 DEC. 2014
DE CHERBOURG

